

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 12 décembre 2016
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE SEIZE, le DOUZE du mois de décembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 décembre 2016.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN, MATELIC, WATRIN, CORRADI, CANTELE, FICHTER, PELIZZARI, FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. MATELIC
M. MULLER à M. FOURNIER

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER, et Mme LIEBGOTT

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 14 novembre 2016.

1. LOGEMENT

1.1 DB 2016-103- Réalisation d'une étude pré-opérationnelle de la vacance sur le territoire de la CCPOM - Validation des propositions opérationnelles

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les propositions de la commission HABITAT ET CADRE DE VIE en vue de résorber la vacance de logements sur le territoire de la CCPOM (comme indiquées ci-dessous) :
- Pour l'axe 1, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH pour affiner les besoins du territoire, celle-ci faisant déjà l'objet d'un travail en cours, la commission a émis un avis favorable pour la continuité de cette action entreprise.
- Pour l'axe 2 concernant la mise en place de dispositifs préventifs et dissuasifs. La commission a émis un avis favorable pour la mise en place d'une Veille et Observation des Copropriétés au cours du 2ème semestre 2017 et propose que la mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants ne soit pas instaurée par la CCPOM.
- Pour l'axe 3 concernant les outils d'information et de communication auprès des bailleurs, ils existent déjà tous et sont pour la plupart gratuits. La proposition de la commission est d'organiser, dans le courant 2017, une réunion d'information autour d'un petit-déjeuner pour présenter aux bailleurs privés les nouveaux dispositifs facilitant la location de leur bien et les réglementations en vigueur, avec la participation de partenaires spécialisés dans ce domaine.

1.2 DB 2016- 104 – Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'intérêt Général (PIG), à divers particuliers et pour un montant total de 2.700,00 €,

- Et DECIDE de procéder à leur versement

1.3 DB 2016-105 – Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne d'isolation thermique, à divers particuliers et pour un montant total de 4.510,00 €,
- Et DECIDE de procéder à leur versement

2. DECHETS MENAGERS

2.1 DB 2016-106 – Gestion des déchets ménagers – Collecte du verre – Modification du mode de collecte

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEDIDE d'arrêter la collecte du verre en porte à porte,
- DECIDE de recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la CCPOM dans la conduite du projet de modification du mode de collecte du verre,
- DECIDE de constituer un comité de suivi de ce projet,
- et DESIGNER comme membres de ce comité de suivi de projet :
 - Monsieur WATRIN
 - Monsieur PELIZZARI,
 - Monsieur HENRY,
 - Monsieur MATELIC

3. FINANCES

3.1 DB2016-107 - Indemnité de Conseil du Receveur Percepteur

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder au receveur percepteur, Monsieur KINDERSTUTH Marc, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, qui s'élève :
 - Au titre de l'année 2016 à 2.185,09 € en appliquant le taux de 100 %

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2016
- Tableau de bord financier au 30/11/2016
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/10/2016
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/11/2016
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/11/2016
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/11/2016
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/11/2016
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.



Rombas, le 21 décembre 2016,


Lionel FOURNIER